



Demission et congés paternité

Par **chasyrol**, le **27/05/2010** à **12:27**

Bonjour,rnje voudrais savoir si le congés paternité peut être inclus dans le préavis à la suite d'une démission.rnMerci d'avance

Par **milousky**, le **27/05/2010** à **18:29**

Bonjour,rnrnSelon moi, vous pouvez inclure le congé paternité dans le préavis sans que celui-ci soit rallongé d'autant.rnL'employeur devra vous régler les jours travaillés et la Sécu les jours non travaillés de votre congé paternité .rnLIEN : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/conges-et-absences-du-salarie,114/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/maternite-paternite-adoption,116/le-conge-de-paternite,1062.html>rnCordialementrn"La censure par le vide" : En ma qualité de citoyen français , je revendique le droit de la dénoncer publiquement - John Bastardi Daumont.